



SOMMAIRE

Editorial	1
Notre dossier : Les emballages recyclables en plastique	2
Déchets de soins des particuliers, le changement	4
Portes ouvertes au Centre de valorisation des déchets	4

INAUGURATION



Le jeudi 20 juillet 2006, le Centre de Valorisation des Déchets Ecoval 30 de Beaucaire a été inauguré par Madame Nelly OLLIN, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, en présence de nombreux élus locaux et régionaux. Madame la Ministre a fait part de son enthousiasme et s'est montrée très satisfaite de voir fonctionner un tel centre de traitement précisant : « **ce projet s'inscrit tout à fait dans la politique de modernisation de gestion des déchets** ». Nous nous réjouissons de l'intérêt qu'a porté Madame la Ministre à notre réalisation.

2006 : une rentrée bien remplie



Après la pause estivale et la reprise de toutes les activités des jeunes et des moins jeunes, la rentrée 2006 est pour nous, l'occasion de vous transmettre le nouveau Guide du Déchet. Ce manuel répond à toutes vos interrogations quotidiennes sur les déchets. Nous vous conseillons de le garder précieusement et de le consulter dès qu'un doute apparaît. Si malgré toute notre attention vos questions restent sans réponse, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour la feuille, nous attirons votre attention sur de nouveaux gestes de tri. Notre dossier est consacré aux emballages plastique recyclables car de nouveaux emballages sont à déposer dans le sac jaune. De plus, nous détaillons le fonctionnement de la collecte des déchets « médicaux ». Celle-ci est réalisée sur l'ensemble du Syndicat afin d'améliorer la qualité du RESTE (sac gris) qui, comme vous le savez, est désormais composté.

Nous n'oublions pas d'aborder la visite de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly OLLIN, à l'occasion de l'inauguration du Centre de Valorisation des Déchets - Ecoval 30 de Beaucaire.

Nous espérons que cette rentrée, riche en informations, ne manquera pas d'éclairer votre route vers l'école du tri.

Bonne lecture.

Jean Burgues

Président du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement



Le plastique c'est son recyclage

Voyons, aujourd'hui, plus en détails, les emballages plastique accueillis dans le sac minérale en plastique n'est apparue, dans la grande distribution, qu'en 1969. Comme pour vous faciliter le tri, nous vous avons dit que seuls les bouteilles, flacons et films



Les « plastiques » sont des produits issus du pétrole. Il en existe plus de 90 sortes différentes. Mais seulement quatre d'entre elles, composant les emballages, sont actuellement recyclables (bouteilles, flacons et films).

Le PET (Polyéthylène Téréphtalate) sert pour les bouteilles d'eau, de soda, d'huile et de jus de fruit.

Le PEHD (Polyéthylène haute densité), souvent opaque, est utilisé pour emballer des produits d'entretien, des liquides alimentaires et des produits de toilette.

Le PP (Polypropylène) possède les mêmes applications que le PEHD.

Le PEBD (Polyéthylène basse densité) constitue la majorité des films et sachets plastique.

Quels emballages plastique vont dans le sac jaune ?

Les emballages allant dans le sac jaune doivent être vidés de tout produit.

Ce sont :

- les bouteilles et flacons ayant contenu :
- des denrées alimentaires (eau, soda, lait, soupe, poudre chocolatée, sauce, vin...)



- des produits d'hygiène corporelle (gel douche, shampooing, démaquillant,...)



- des produits de nettoyage (lessive, produit pour le sol, crème à récurer, eau déminéralisée, pétrole lampant, javel...)



- Les bidons et cubitainers, jusqu'à 20 litres, sont acceptés dans vos sacs jaunes.



- les films plastique : films emballant les packs d'eau, de lait..., films de revues, sachets de courses, produits surgelés, aliments pour animaux...



De nouveaux emballages recyclables :

Le recyclage évolue sans cesse, de nouveaux emballages sont désormais recyclables.

- Les bouteilles d'huile et de sauce (vinaigrette, ketchup, mayonnaise,...)



- Les petites boîtes en plastique.



- Les boîtes, déjà acceptées mais que vous oubliez peut être.



est fantastique... est plus sage

le sac jaune. Souvenons nous, pour ceux qui le peuvent, que la première bouteille d'eau comme vous le savez le sac jaune accueille les emballages vides en plastique. Afin de ces emballages en plastique sont recyclables. Ils représentent environ 10% du volume des déchets.

Que deviennent ces emballages plastique ?

Au centre de tri, les emballages plastique sont séparés manuellement par nature. Chaque type d'emballages est conditionné en balles (1) afin de faciliter le transport vers les usines de recyclage où ils sont nettoyés puis découpés en paillettes (2). Celles-ci sont ensuite fondues en granulés (3) qui rentreront dans la composition de nouveaux objets.

Attention aux exceptions !

Seuls les bouteilles, flacons et films plastique vont dans le sac jaune. Certains emballages ne sont pas recyclables. A ce titre, ils doivent être déposés dans le RESTE. Il s'agit entre autres : des pots de yaourt, barquettes de viennoiserie, de jambon ou de lardon, boîtes d'œufs en plastique, blisters, emballages en polystyrène, filets d'orange ou de pomme de terre, des déchets en plastique qui ne sont pas des emballages (vaisselle jetable, pots de fleurs, jouets...).

Astuces de tri

- Videz vos emballages de leur contenu avant de les mettre dans le sac jaune.



- Ecrasez vos bouteilles plastique pour gagner de la place.



- Laissez les bouchons sur les bouteilles, ils seront ainsi recyclés.

Les 3 premières étapes de la revalorisation des plastiques



Exemples d'objets fabriqués à partir d'emballages recyclés

34 bouteilles → 1 pull polaire



7 bouteilles de lait → 1 bidon d'huile



7 sacs plastique → 1 sac de tri



A titre indicatif, 1 tonne d'emballages en PET (soit près de 26 320 bouteilles de 1,5L de soda) permet d'économiser environ 830 L de pétrole.



Les emballages de produits polluants comme : huile de moteur, peinture, solvants, acides... vont en déchèterie.



Déchets de soins des particuliers, le changement

Les pharmacies du Syndicat acceptent désormais les déchets piquants, coupants des particuliers se soignant seul à leur domicile. Certains d'entre vous sont contraints de s'administrer, eux-mêmes, leurs traitements. Ces injections sont génératrices de déchets à risques.

Jusque là, il n'existait pas de réelle solution pour éliminer les déchets de soins médicaux.

Désormais, les Officines collectent vos déchets piquants ou coupants (aiguilles, lancettes, seringues, stylos injecteurs...). Grâce à l'étroite collaboration entre Sud Rhône Environnement et les pharmacies, vos déchets sont transportés et traités en toute sécurité et dans le respect de la réglementation. Ainsi, vos aiguilles ne suivent plus le même circuit de collecte que les déchets du ménage et sont correctement éliminés.

Comment bénéficier de ce service ?

Il vous suffit de vous déplacer dans votre pharmacie habituelle.

- Votre pharmacien vous remet une « boîte à aiguilles » jaune, lors de l'achat de vos médicaments. Celle-ci est identifiée à sa pharmacie d'origine.

- Vous la remplissez.

Attention : au domicile, vous êtes responsables de votre boîte.

- Une fois pleine et correctement fermée, ramenez-la à votre pharmacien qui vous en restituera une vide.



Important : Votre pharmacien accepte uniquement la « boîte à aiguilles » jaune qu'il vous a remise.

Pour tout renseignement sur ce nouveau service, parlez-en à votre pharmacien.

Les Communes et le Syndicat remercient tout particulièrement les pharmaciens pour leur engagement dans la protection des personnes et de l'environnement. Leur démarche est exemplaire et nous nous réjouissons de ce travail en commun.

Attention : Si des infirmières et infirmiers vous administrent certains de vos soins chez vous, il est impératif qu'ils récupèrent leurs déchets.

Portes ouvertes au Centre de Valorisation des Déchets

Des visites guidées ouvertes au public vont être organisées au Centre de Valorisation de Beaucaire. Vous pourrez le voir fonctionner et obtenir des explications sur le Centre de Tri des emballages ainsi que sur le processus de compostage des déchets ménagers.

Les visites se dérouleront les samedis matin du 13 janvier au 3 février. 3 horaires sont proposés : 9 h, 10 h et 11 h (durée de la visite environ 1 h).

Si vous êtes intéressé pour y participer, vous pouvez dès maintenant vous inscrire par téléphone au 04 66 59 06 51 ou par courriel à srenv.selectif@wanadoo.fr

La feuille du tri, un courrier qui vous est adressé

Dans la majorité des communes, la feuille du tri vous est adressée par courrier. Malgré tous nos efforts, certaines erreurs peuvent encore persister. Nous vous remercions de bien vouloir nous informer (au 04 66 59 06 51 et au 0 800 88 44 74 pour les communes du SIRN) en cas d'erreur de nom ou d'adresse mais également si vous déménagez ou si vous recevez notre courrier en plusieurs exemplaires.

Vous pouvez, également, nous envoyer vos questions et remarques par courrier au 10, rue Adolphe Méric - BP134 30302 Beaucaire cedex ; ou par Internet à srenv.selectif@wanadoo.fr.

Nous nous ferons un devoir d'y répondre.

A ce titre, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont contactées suite à la dernière Feuille du Tri.

Se procurer des sacs jaunes ?

Si vous êtes à court de sacs jaunes, n'hésitez pas à contacter votre mairie pour savoir où vous pouvez vous en procurer.

Brève utile

Durant l'automne 2006, une distribution de compost de déchets verts aura lieu sur les déchèteries. Cette opération est, pour vous, l'occasion de bénéficier de vos efforts de tri. Soyez vigilant, l'information sera diffusée en déchèterie.

